

RÈGLEMENT TECHNIQUE et SPORTIF

La Coupe du Bas-Rhin "masculin" et "féminine" relève de la compétence du CSD 67.

La Coordination Technique recueille les engagements, procède au tirage au sort des rencontres, enregistre les résultats et les communique aux clubs engagés et aux diverses personnes concernées (membres du CSD 67, présidents et correspondants des clubs du Bas-Rhin).

Article 1 Engagements

Peuvent participer à cette Coupe du Bas-Rhin, tous les clubs affiliés à la FFBSQ CN NBC et en règle avec elle, qui se seront inscrits dans les limites de temps fixées par le formulaire d'engagement envoyé à tous les clubs par le responsable de la Coordination Technique et qui se seront acquittés du montant de cet engagement. Montant fixé par le CSD 67.

Article 2 Compétition

Cette compétition, par élimination directe, se déroule par équipe de 4 joueurs (joueuses) plus un(e) remplaçant(e) sur 4 x 30 jets (15 jets plein et 15 jets déblayage) sur un quillier à 4 pistes homologué par le CN NBC.

Elle est soumise aux règlements sportifs de la WNBA/World Bowling ainsi qu'aux règlements intérieurs de la FFBSQ et à ses annexes.

Paragraphe 1 Elle est ouverte à tous les joueurs et joueuses régulièrement licenciés dans un club affilié et engagé dans cette compétition conformément à l'article 1 du présent règlement.

Les boules à trous sont autorisées pour les joueurs et joueuses nés avant le 01/01/1962.

Les clubs engagés en Coupe du Bas-Rhin sont dans l'obligation de fournir, s'il est nécessaire, les boules à trous. Un club ne peut engager qu'une équipe.

Paragraphe 2 Les boules utilisables pour une rencontre sont celles qui sont dans le réceptacle de retour de boules. Il n'y a pas lieu de se servir d'autres boules. Les boules personnelles, même à trous, sont interdites.

Article 3 Tirage au sort des rencontres

Paragraphe 1 Si le nombre d'inscrits n'est pas divisible pour entrer directement en 16ème ou 8ème de finale, un tour préliminaire sera effectué.

Paragraphe 2 La catégorie d'un club est définie par la division où évolue l'équipe première de ce club. En cas d'opposition avec un club de division inférieure, le club de division supérieure se déplacera, à moins que les 2 clubs jouent sur le même quillier, dans ce cas, le club de division inférieure débutera sur la piste 1 et 3.

Paragraphe 3 Les rencontres se disputeront aux dates fixées par la Coordination Technique. Il y a possibilité de changer de date dans la mesure d'un accord entre les 2 clubs et la Coordination Technique en respectant la date limite fixée par la Coordination Technique. Les matchs se dérouleront sur 4 pistes.

Article 4 Déroulement de la compétition

Paragraphe 1 Elle se joue entre 2 équipes de 4 joueurs (joueuses) plus le (la) remplaçant(e) sur 4 x 30 jets (*15 plein et 15 déblayage*). Opposition directe entre joueur (joueuse) de chaque équipe avec attribution de points.

Chaque équipe donne la liste des joueurs (joueuses) et du remplaçant(e) accompagnée des licences 20 minutes avant le début de la rencontre. Le (la) capitaine de chaque équipe devra se faire connaître avant la rencontre et être mentionné au tableau de marquage et sur la feuille d'arbitrage ou sur le tableau de marquage électronique. Idem pour le (la) capitaine adjoint(e).

Le (la) capitaine est à marquer d'une croix, le (la) capitaine adjoint(e) de deux croix.

Il y a 5 mn d'échauffement par joueur (joueuse), sauf pour le (la) remplaçant(e) qui entre en cours de partie. Les jets d'échauffement font partie intégrante de la rencontre. Si un joueur se blesse pendant l'échauffement, c'est le (la) remplaçant(e) qui prend sa place. Le (la) remplaçant(e) effectue les derniers jets restants./ dans le temps imparti.

Paragraphe 2 Le tirage au sort pour l'ordre de passages des joueurs (joueuses) est fait par le club recevant sous contrôle du capitaine de chaque équipe.

Il n'y a plus possibilité de modifier l'ordre de passage des joueurs (joueuses) après le tirage.

Ordre de passage sur un quillier à 4 pistes. 1.2.4.3 - 3.4.2.1 / 2.1.3.4 - 4.3.1.2

Les 2 premiers (ères) joueurs (joueuses) du club qui reçoit commencent toujours sur les pistes 1et 3 suivant le tirage de l'ordre de passage. Idem pour les 2 derniers (ères).

Les 2 premiers (ères) joueurs (joueuses) du club qui se déplace commencent toujours sur la piste 2 et 4 suivant le tirage de l'ordre de passage. Idem pour les 2 derniers (ères).

Article 5	Les finales	
Paragraphe 1	Les finales de la Coupe du Bas-Rhin "masculin" et "féminin" se jouent sur le même quillier à 4 pistes lors d'un vendredi soir. La date et le quillier seront fixés par le CSD 67. Le quillier sera désigné par le CSD concerné en début de saison. Avant les 2 rencontres, un tirage au sort sera effectué pour savoir quelle catégorie débutera sur les pistes 1 et 2 (féminine ou masculin). Par conséquent, l'autre catégorie débutera sur les pistes 3 et 4. Il sera suivi par le tirage au sort concernant l'ordre de passage des joueurs et joueuses des équipes en opposition directe toujours sous le contrôle d'un arbitre. Les 2 rencontres débiteront en même temps à 19 heures.	
Paragraphe 2	L'alternance des entrées en jeu doit être respectée, la compétition doit se dérouler en continuité, il n'y a pas de délai d'attente pendant un match. Chaque joueur (joueuse) doit être présent(e) au moment de son entrée en piste comme prévu par le tirage au sort. Si tel n'est pas le cas, le (la) remplaçant(e) doit entrer en jeu, et le (la) joueur (joueuse) absent(e) ne peut plus participer à la rencontre.	
Paragraphe 3	Une équipe ayant aligné moins de 4 joueurs aura match perdu. Tout litige, porté à la connaissance de la Coordination Technique sera traité en réunion par le CSD 67.	
Article 6	Attribution des points	
	Lors du match, sont attribués: Les points Joueur Les points Equipe Les points Bonus Les points Match	
Paragraphe 1	Les points Joueur (Joueuse) Le (la) joueur (joueuse) qui réalise le meilleur score sur une série de 30 jets (<i>15 plein et 15 déblayage</i>) en confrontation directe avec son adversaire marque : En cas d'égalité sur une série de 30 jets, chaque joueur (joueuse) marque : Possibilité pour un(e) concurrent(e) de marquer un maximum de : Et au minimum :	1 point joueur 0,5 point joueur 4 points joueur 0 point joueur
Paragraphe 2	Les points Equipe Chaque joueur (joueuse) qui remporte plus de 2 points sur 4 x 30 jets rapporte : En cas d'égalité de points joueur (joueuse) 2 à 2, c'est celui (celle) qui a renversé le plus de quilles qui marque : En cas d'égalité de point joueur (joueuse) 2 à 2 et de quilles renversées entre les 2 joueurs (joueuses) chacun(e) marque : Possibilité pour une équipe de marquer un maximum de : Et au minimum :	1 point équipe 1 point équipe 0,5 point équipe 4 points équipe 0 point équipe
Paragraphe 3	Points supplémentaires ou points Bonus L'équipe qui a renversé le plus de quilles au total final est créditée de : En cas d'égalité de quilles au total final entre les deux équipes, chaque équipe est créditée de : Le vainqueur du match sera l'équipe qui marque le plus de points équipe au récapitulatif, points bonus inclus. En cas d'égalité de points équipe, bonus inclus, seront pris en compte les points joueurs (joueuses) de façon décroissante En cas d'égalité parfaite de points équipe bonus inclus et points joueurs (joueuses), il y aura les jets en or.	2 points bonus 1 point bonus
Paragraphe 4	Les jets en or Les 2 derniers joueurs ou dernières joueuses de chaque équipe, est amené à jouer chacun 3 boules sur le jeu plein sur la piste où les joueurs ont terminés le match. C'est toujours le joueur (joueuse) en opposition situé à gauche qui débute, soit piste 1 et 3. L'équipe qui réalise le plus de quilles lors de ces lancers remporte le match. Si à la fin de ces 3 lancers il y a toujours égalité, les mêmes joueurs échangeront les pistes avec leurs adversaires et joueront encore 3 jets chacun. Il faudra cependant, si les égalités persistent, changer de pistes tous les 3 jets, les changements de piste s'effectuant à l'identique du déroulement d'une compétition en partant dès le début de ces jets en Or de la piste où termine le ou les concurrents retenus. L'équipe qui l'emporte aux jets en Or gagne le match. L'équipe qui gagne marque : L'équipe qui perd marque :	2 points match 0 point match

Article 7 Remplacement des joueurs (joueuses)

Paragraphe 1 Comme précisé (article 6 paragraphes 1, 2, 3, 4) et conformément aux règlements sportifs de la discipline NBC/WNBA/World Bowling, applicables pour cette compétition, il n'y a qu'un remplacement autorisé en cours de compétition, la compétition englobant les boules d'échauffement.

Ce (cette) remplaçant(e) figure obligatoirement sur la liste des 5 joueurs (joueuses) remise avant le début de la rencontre. Il (elle) peut entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie. Il (elle) prend obligatoirement à son compte les jets déjà effectués par le (la) coéquipier (ère), sauf les avertissements: carton jaune, ou carton jaune/rouge.

Un(e) joueur (joueuse) expulsé(e) (carton rouge) ne peut pas être remplacé(e), mais les quilles et les points qu'il aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.

Le (la) joueur (joueuse) remplacé(e) ne pourra plus rejouer durant la même rencontre.

Paragraphe 2 Un(e) joueur (joueuse) peut quitter l'aire de jeu pour satisfaire un besoin naturel. Il (elle) doit, bien entendu, en aviser les capitaines ou l'arbitre. Il (elle) n'a pas, comme dans le cas d'une blessure, dix minutes pour reprendre le jeu, le chrono n'est donc pas arrêté. Une fois les douze minutes réglementaires écoulées, le(la) joueur (joueuse) doit arrêter, qu'il (elle) ait terminé ses 30 jets ou non. Les autres joueurs (joueuses) ne tiennent pas compte de l'interruption et continuent leur jeu sur leur piste.

Paragraphe 3 Sur blessure, un(e) joueur (se) peut demander l'arrêt du temps de jeu. Le temps autorisé sur blessure est au maximum de 10 minutes. Un seul arrêt pour blessure est autorisé par joueur. S'il reprend la compétition avant les 10mn, sur un nouvel arrêt, il pourra se faire soigner avec l'autorisation de l'arbitre, mais le temps ne sera pas arrêté, et s'il y a sortie du joueur, il doit être remplacé immédiatement. Remplacement idem qu'au paragraphe 1.

Paragraphe 4 Cas d'un remplacement en finale. Si le remplacement a lieu pendant la durée d'un jeu, l'arbitre doit faire arrêter les chronos de tous les joueurs en piste, présenter le changement, les deux joueurs étant en bout de planche, et donner l'ordre de reprise du jeu. Si le remplacement a lieu à la fin d'un jeu, il y aura présentation du remplacement à l'identique, avant que les joueurs (joueuses) ne changent de piste.

Article 8 Licences

Paragraphe 1 Les licences sont à présenter en même temps que la liste des joueurs (joueuses) participants à la rencontre. En cas de non-présentation d'une licence, un justificatif d'identité (carte d'identité, permis de conduire) devra être produit et la Coordination Technique au vu de l'annotation sur la feuille d'arbitrage, vérifiera la régularité de la licence. Un justificatif présenté sous forme de photo, messagerie électronique ou autre ne pourra être acceptés, seuls les documents officiels seront acceptés. Si tel n'est pas le cas le joueur (joueuse) ne pourra pas participer à la rencontre.

Paragraphe 2 L'absence de licence ou d'un justificatif d'identité officiel doit être notifiée sur la feuille de match afin que la Coordination Technique puisse contrôler si le (la) joueur (joueuse) est licencié(e). En cas de non-conformité, le résultat du (de la) joueur (joueuse) est déduit du résultat de son équipe. En tout état de cause, le (la) joueur (joueuse) ou son club sont passibles d'une amende pour non-respect du règlement. Le montant de ces amendes est fixé annuellement par le CSD 67.

Article 9 Arbitrage pour les finales

Paragraphe 1 L'arbitre devra être présent au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre. L'arbitrage des rencontres doit obligatoirement être assuré par: un arbitre international, national ou à défaut départemental. Celui-ci est désigné par le CSD67.

Paragraphe 2 Les travaux de secrétariat, feuille de match, tableau, etc. seront effectués par le CSD 67.

Paragraphe 3 La feuille de match est fournie par le club recevant, sauf pour les finales où c'est à la charge du CSD 67. La feuille de match doit être expédiée dans les 48 heures au responsable du calendrier par l'équipe victorieuse.

La feuille de match doit être signée par les 2 capitaines à la fin du match, dès que les résultats définitifs sont inscrits. *(Ainsi que par l'arbitre lors des finales)*

Après la signature des deux capitaines et envoi de la feuille de match, le résultat est acquis définitivement.

Qu'il y ait erreur ou non.

Article 10 Remise de match

Paragraphe 1 Aucune remise de match ne peut être accordée en dehors des cas de forces majeures suivants:

1. Verglas, neige, brouillard
2. Épidémie confirmée par arrêté préfectoral
3. Accident de trajet
4. Défaillance des pistes

En cas de défaillance momentanée d'une ou plusieurs pistes, si l'arrêt est supérieur à 15 minutes, les joueurs pourront lancer 5 jets dans le plein avant de reprendre la rencontre. Si cela n'est pas possible, les lancers pourront s'effectuer sans les quilles (relever les quilles et mettre sur stop).

En cas de défaillance irréparable d'une ou plusieurs pistes, la rencontre sera reportée à une date ultérieure

fixée par la Coordination Technique. La rencontre sera rejouée intégralement.

Paragraphe 2 La Coordination Technique se réserve toutefois le droit de procéder à des reports de matchs dans le cadre de remaniement du calendrier ou par suite d'impératifs non prévisibles en début de championnat.

Article 11 Forfait

Les équipes sont déclarées « forfait » dans les conditions suivantes:

Paragraphe 1 Les équipes doivent se présenter au quillier 20 minutes avant le début de la rencontre.
Sera déclarée forfait l'équipe qui n'est pas présente à l'heure officielle de début de la rencontre fixée par la Coordination Technique.

Paragraphe 2 Si une équipe visiteuse est déclarée forfait ou déclare forfait, elle sera pénalisée d'une amende.

Paragraphe 3 Si une équipe qui reçoit est déclarée forfait, elle doit en plus de l'amende prendre à sa charge les frais de déplacement de l'équipe visiteuse.

Paragraphe 4 Si une équipe recevable déclare forfait dans les délais minima autorisés, elle sera pénalisée d'une amende (suivant l'article 11). En dehors des délais minima prévus, elle sera déclarée forfait et pénalisée (suivant le paragraphe 3 de l'article 10).

Article 12 Déclaration d'un forfait

Un forfait doit être déclaré au plus tard à 20 heures la veille de la date prévue du match, soit 24 heures minimum pour être enregistré, avec explication des raisons de ce forfait.

Les destinataires de ce forfait sont le correspondant du club adverse et le responsable de la Coordination Technique. Ceux-ci sont tenus d'en accuser réception.

Article 13 Titres décernés

Le titre de Vainqueur de la Coupe du Bas-Rhin est décerné aux catégories: féminine et masculine.

Les récompenses seront remises à l'issue des 2 rencontres. Le vainqueur de chaque catégorie reçoit:

- Le Challenge plus une grande coupe ou un grand trophée
- Le 2^{ème} une coupe ou un trophée.

Article 14 Podium

Lors de la remise des récompenses les joueurs (joueuses) doivent se présenter sur le podium en survêtement ou tenue de sport de leur club respectif.

L'absence d'un joueur (joueuse) lors de la remise des récompenses, sera pénalisée d'une amende dont le montant est fixé annuellement par le CSD 67.

Article 15 Tenues sportives

Les joueurs (joueuses) d'une même équipe doivent se présenter sur les pistes en tenue sportive uniforme comportant de façon visible et lisible le nom ou le sigle du club.

Article 16 Litiges

Paragraphe 1 Tout litige éventuel sera tranché par la Coordination Technique, le CSD 67 statuant en dernier recours sur appel effectué dans les conditions stipulées par le règlement disciplinaire de la FFBSQ.

Paragraphe 2 Toutes réclamations ou réserves éventuelles doivent être inscrites de façon lisible sur la feuille de match et contresignée par les 2 capitaines. Ainsi que par l'arbitre lors des finales.
Aucune réclamation ou réserve ne pourra être formulée ultérieurement.

Article 17 Connaissance du règlement

Ce règlement sera envoyé dès son approbation à tous les clubs du CSD 67 régulièrement affiliés au CN NBC et à tous les arbitres, de même, lorsqu'il y aura modification de ce dit règlement.

Tous les clubs qui s'engagent, le font en connaissance de cause et doivent se plier aux exigences de ce règlement sous peine de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'éviction de la Coupe de France de la catégorie concernée.